



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire**  
**Séance du 29 mai 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf mai, se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre à Taninges 508 avenue des Thézières, les membres du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Stéphane BOUVET, Président.

Date de la convocation : 22 mai 2019

Nombre de Membres en exercice : <b>28</b>	<b>Étaient présents :</b> Mesdames Martine COPPEL, Maryvonne DELLANDREA, Marise FAREZ et Martine FOURNIER
Nombre de Membres présents : <b>16</b>	Messieurs Éric ANTHOINE, Claude BARGAIN, Arnaud BOSSON, Stéphane BOUVET, Alain CONSTANTIN, Régis FORESTIER, Jean-François GAUDIN, Pierre HUGARD, Yves LAURAT, Daniel MORIO, Gilles PEGUET et Pierre VAN SOEN
Nombres de suffrages exprimés : <b>25</b>	<b>Étaient excusés et ayant donné pouvoir :</b> Madame Laurette BIRD, a donné pouvoir à Mme FOURNIER Madame Christine BUCHARLES, a donné pouvoir à M. BOSSON Annie JORAT, a donné pouvoir à Mme FAREZ
Votes Pour : <b>25</b>	Monsieur Bernard CARTIER, a donné pouvoir à M. HUGARD Monsieur Patrick COUDURIER, a donné pouvoir à M. LAURAT Monsieur Alain DENERIAZ, a donné pouvoir à M. FORESTIER
Votes Contre : <b>0</b>	Monsieur Sébastien MONTESSUIT, a donné pouvoir à M. BOUVET Monsieur Réнал VAN CORTENBOSCH, a donné pouvoir à M. ANTHOINE Monsieur Joël VAUDEY, a donné pouvoir à M. MORIO
Abstentions : <b>0</b>	<b>Étaient absents, non représentés :</b> Monsieur Xavier CHASSANG Monsieur Jean-Jacques GRANDCOLLOT Monsieur Jean-Charles MOGENET
	<b>Secrétaire de séance :</b> Monsieur Arnaud BOSSON  <b>Le quorum est atteint.</b>

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 19h40

**Délibération n° 2019-40**  
**Fixation des tarifs de l'Accueil Jeunes des Montagnes du Giffre**

La Communauté de Communes assure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 de par ses statuts les compétences en matière de gestion et de création d'équipements publics et structure publiques d'accueil de loisirs sans hébergement et d'élaboration d'une politique locale pour la jeunesse du territoire. À ce titre, elle propose, à compter des vacances scolaires d'été 2019, un accueil destiné aux jeunes âgées de plus de 11 ans.

Cet accueil fonctionnera notamment pendant les vacances scolaires, à l'exception des vacances de Noël. À la différence de l'ALSH La Marmotte, les repas pour les jeunes de 11 à 17 ans devra être fourni par les familles. Ce fonctionnement répond aux attentes des jeunes et permet d'envisager plus de souplesse dans

l'organisation de l'accueil qui se répartit sur deux sites : les locaux jeunes de Tanninges et de Samoëns. Il convient donc de fixer un tarif spécifique pour la journée de vacances sans repas applicable à l'Accueil Jeunes à compter du 8 juillet 2019. Comme pour l'ALSH La Marmotte, il est proposé de moduler ce tarif en fonction du quotient familial (QF).

VU la proposition et l'avis favorable de la Commission 4 du 14 mai 2019,

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 15 mai 2019,

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :**

- **DE FIXER** les tarifs de l'Accueil Jeunes des Montagnes du Giffre pour l'année 2019 selon le tableau ci-dessous :

	QF inférieur à 600 €	QF entre 601 € et 1 000 €	QF entre 1 001 € et 1 500 €	QF entre 1 501 € et 2 000 €	QF supérieur à 2 000 € ou hors CCMG
Journée sans repas	12,50 €	14,50 €	16,50 €	18,50 €	20,50 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Le Président,**  
**Stéphane BOUVET**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
**DES MONTAGNES DU GIFFRE**  
508 avenue des Thézières - 74140 TANNINGES  
Tel. 04 50 47 62 00  
E-mail : [accueil@montagnesdugiffre.fr](mailto:accueil@montagnesdugiffre.fr)  
[www.montagnesdugiffre.fr](http://www.montagnesdugiffre.fr)  
SIRET 200 034 098 00034